Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Prolongation de congé parental

Par thailie

bonjour,
je suis actuellement en congé parental depuis le 20/04/2011.j'ai fais une demande de prolongation d'un an auprès de mon employeur.celle ci m 'a été accorder sauf que mon employeur me précise qu'à l'issue de celle ci je ne pourrait plus prolonger mon congé parental.sans motif apparent.je devrais donc reprendre mon travail le 20/04/2013.mon enfant aura 2 ans seulement.hors, il me semble que l on peut prolonger le congé parental jusqu'au 3 ans de l'enfant non?

mes questions sont les suivantes:

-mon employeur peut il refuser une prolongation de mon congé parental?
-quelle est la durée exacte d un congé parental au maximum?
-si mon employeur est en tort,que puis je faire pour contester sa décision?

merci d avance pour vos réponses.

Par jury34

Bonjour,

Du nouveau à votre situation?

Cordialement